



RUGOFLEX

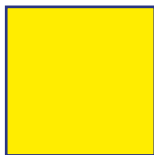
Enduit à Froid Couleur

Pour des Marquages :

Antiglissants

Décoratifs

Ultra durables



Ral 1023



Ral 3020



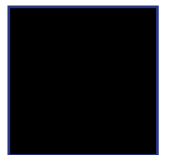
Ral 5017



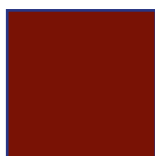
Ral 6024



Ral 1024



Ral 9017



Ral 3009



Ral 6018



Ral 7043



Ral 9016

LES POINTS FORTS

Performances produits

Le revêtement RUGOFLEX est destiné à traiter durablement les surfaces telles que les pistes cyclables, terre-pleins centraux, embases passages piétons, places pour personnes invalides ...

Il se caractérise par une extrême durabilité ainsi qu'une forte anti-glissance

La gamme RUGOFLEX regroupe les couleurs couramment utilisées sur chaussée conformément au Décret Royal du 1 décembre 1975, Chapitre III, Art. 72 à 77.

Les produits colorés ne sont pas soumis à une certification COPRO, cependant ils sont confrontés aux mêmes limitations que les produits blancs certifiés.

SAR formule ses RUGOFLEX sur la même base que ses enduits à froid certifiés, ce qui est un gage de qualité et de performance supplémentaire pour ces produits.

Un marquage performant pour un Développement Durable

Produits performants à faible émission de COV

Analyse du Cycle de Vie des produits réalisée et rapport disponible.

Séchage par catalyse sans émission de solvants

Produits sans chromate de plomb

LA MISE EN ŒUVRE

Mise en œuvre et précautions d'emploi

Applications spatule ou raclette.

Sur support bitume neuf ou ancien, propre et sec.

Hygrométrie maximum : 80%. Température du support $5^{\circ}\text{C} < T < 40^{\circ}\text{C}$.

Dosage Péroxyde : 2%

Nettoyage et rinçage : Solvécol ou Solvéo

Caractéristiques physiques

Enduit à froid sur base méthacrylate réactive.

Densité : $\sim 1,9 \pm 0,10$ selon couleur

Temps de séchage : 10 – 20 minutes à 20°C

Conditionnement et stockage

18 kg . Bidon métallique.

Stockage et transport : se reporter à la dernière version de la Fiche de Données de Sécurité.

Date Limite d'Utilisation Optimale : 6 mois...

Sécurité & Environnement

Produit à usage professionnel. Précautions à prendre avec le catalyseur.

Les emballages souillés et les produits de nettoyage sont à traiter selon la réglementation en vigueur.

Consulter la Fiche de Données de Sécurité (FDS) sur www.sar.fr

